



© Tryfonov

# AFRIQUE DU SUD, INDE, BRÉSIL, CHINE ET INDONÉSIE : TOUR DU MONDE DE LA PHILANTHROPIE ÉMERGENTE

La philanthropie – et *a fortiori* la philanthropie d'entreprise – est largement vue comme une pratique réservée aux pays les plus développés. Rien n'est plus faux. Toutes les sociétés ont mis en place des formes de générosité plus ou moins organisées à tel point que Marcel Maus a pu considérer le don – ou à tout le moins le triptyque donner/recevoir/rendre – comme le « roc de la morale éternelle ».

**P**uisqu'elle existe bel et bien, comment la générosité des entreprises et des individus s'organise-t-elle dans les pays dits émergents ? Pour y répondre, il convient de se pencher sur le cas de quelques-uns de ces pays au travers de différents prismes : les éléments culturels de la générosité, leur traduction dans la pratique,

les éléments légaux et fiscaux ainsi que les perspectives de développement.

### AFRIQUE DU SUD

#### Un « logiciel » généreux

L'Afrique du Sud a connu un développement rapide d'une générosité locale depuis

la fin de l'apartheid. Le contexte local est en effet particulièrement propice avec, au cœur de la culture locale, la notion d'*ubuntu*. Popularisé par l'archevêque Desmond Tutu dans sa « théologie de l'*ubuntu* », le terme est attesté dès le XIX<sup>e</sup> siècle et très certainement plus ancien. Expriment l'interdépendance entre les membres d'un même

groupe social, le concept a d'ailleurs donné son nom à un logiciel *open source*<sup>1</sup> reposant sur la coopération entre ses utilisateurs.

L'apartheid, de 1948 à 1991, aurait pu mettre à mal cet héritage historique. Au-delà de la ségrégation d'État, il est alors quasiment impossible de créer une association et strictement interdit de « solliciter ou de recevoir des dons du public » en dehors du cadre autorisé par le *Fund-Raising Act* de 1978<sup>2</sup>, aboli en 1997. Cette atonie organisée de la société civile et de la générosité locale n'a cependant pas empêché plusieurs acteurs internationaux de la philanthropie – comme la Fondation Ford – de subventionner initiatives et collectifs anti-apartheid dans le pays.

### Les Sud-Africains, des « philanthropes pauvres » ?

S'il est volontairement provocateur, ce titre est celui d'un guide publié par l'Université du Cap<sup>3</sup>. Comptant trois éditions, il se veut un véritable manuel pour la construction d'une *community philanthropy*<sup>4</sup> horizontale tout à la fois inspirée par les modèles anglo-saxons et profondément ancrée dans les pratiques locales d'entraide. Car, malgré un revenu mensuel moyen s'établissant à 457 dollars américains par mois, les Sud-Africains sont dans leur immense majorité des donateurs. Différentes études de la Charities Aid Foundation<sup>5</sup> indiquent que 81 % **d'entre eux** donnent de l'argent et que 72 % disent avoir « aidé un étranger » au cours de l'année écoulée. Ces statistiques – basées sur des sondages déclaratifs – **révèlent** néanmoins une générosité répandue et de proximité, basée sur la

confiance : 40 % déclarent avoir laissé de l'argent dans une *donation box*<sup>6</sup> et 37 % avoir donné de l'argent en ligne.

### Un engagement des entreprises en trompe-l'œil

Du point de vue historique, l'engagement des entreprises en Afrique du Sud est ancien. Néanmoins, le *Broad-Based Black Economic Empowerment Act*<sup>7</sup> de 2003 a été un véritable accélérateur en contraignant les entreprises à donner 1 % de leurs bénéfices après impôt. Les *corporate social investments* (CSI)<sup>8</sup> réalisés entre autres par ce biais représentent un ensemble composite, bien plus large que le mécénat, et qui atteignait en 2017 un peu plus de 9 milliards de rands, soit 440 millions d'euros. De cette somme, seuls 51 % allaient à des associations si l'on en croit le rapport réalisé en 2018 par Trialogue<sup>9</sup>.

La somme que représentent ces CSI peut paraître importante, à plus forte raison lorsqu'on regarde sa progression de + 213 % entre 2006 et 2017. Néanmoins, l'inflation variant entre 4 % et 8 % par an, Trialogue indiquait que l'augmentation des CSI n'a dépassé l'inflation qu'une seule fois au cours des cinq dernières années.

Au-delà de cette hausse, en partie en trompe-l'œil, le rapport de Worldwide Initiatives for Grantmaker Support (WINGS) « *Infrastructure in Focus : The Landscape of Support to Corporate Philanthropy* » de 2016 **déclarait** que « l'efficacité de la législation rendant les dépenses de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) obligatoires est toujours une question sans réponse. L'exemple sud-africain suggère que, bien qu'elle ait augmenté le montant des dons

des entreprises, ces dons n'ont pas nécessairement été pensés de manière stratégique. L'utilisation d'un système de *scorecard*<sup>10</sup> semble avoir favorisé [une vision comptable du système valorisant] *les outputs*<sup>11</sup> » aux dépens de l'impact.

## INDE

### La loi comme accélérateur

L'Inde est un autre pays à avoir mis en place un système obligeant les entreprises à consacrer une partie de leurs bénéfices à des actions liées au mécénat ou, plus généralement, à la RSE. Avec un plancher fixé à 2 % des bénéfices, les dispositions prévues par une modification du *Companies Act* de 2013 intervenue en avril 2014 (section 135) concerneraient 8 000 à 16 000 entreprises. « Concerneraient » car les sociétés assujetties à cette loi sont celles d'une valeur nette de 5 milliards de roupies indiennes (70 millions **de dollars**) ou plus, ou d'un chiffre d'affaires annuel de 10 milliards de **roupies** (140 millions **de dollars**) ou plus, ou d'un bénéfice net de 50 millions de roupies (699 125 **dollars**) ou plus<sup>12</sup>.

Les contributions des entreprises cotées s'élèvent à 3 milliards d'euros, lesquels doivent être dépensés sur le territoire indien et peuvent l'être dans les domaines définis par la loi, **notamment** l'éducation (qui reçoit 38 % des fonds), l'inclusion et la santé (25 %), et l'environnement (12 %). Les dépenses liées à la pandémie de Covid-19 peuvent être intégrées dans le calcul. De manière générale, le gouvernement définit les actions rentrant ou non dans le calcul de la contribution RSE et « flèche » ainsi les flux. ●●●

1. En français, « code source ouvert ».

2. [www.saifundraising.org.za/wp-content/uploads/2017/06/SAIF-Fund-Raising-Act-1978.pdf](http://www.saifundraising.org.za/wp-content/uploads/2017/06/SAIF-Fund-Raising-Act-1978.pdf).

3. University of Cape Town, « *The Poor Philanthropist III – A Practice Relevant Guide to Community Philanthropy* », 2009.

4. En français, « philanthropie communautaire ».

5. CAF, « *CAF World Giving Index 2018 – A Global View of Giving Trends* », 2008.

6. En français, « une boîte de collecte ».

7. Programme gouvernemental à base raciale.

8. En français, « investissements sociaux d'entreprise ».

9. Trialogue, « *Business in Society Handbook* », 2018.

10. En français, « tableau de bord prospectif ».

11. En français, « sorties ».

12. [www.india-briefing.com](http://www.india-briefing.com) > « *Legal & Regulatory* » > « *Corporate Social Responsibility in India* ».

## ●●● Un potentiel de progression important

Si l'on peut arguer que cette contrainte légale tranche singulièrement avec l'acte positif qu'est le mécénat en France, il n'en demeure pas moins qu'elle a été un véritable accélérateur. En quatre ans d'application, la loi relative à la RSE a vu la contribution des entreprises augmenter de 47 %. Il faut dire que les amendes prévues pour les contrevenants peuvent s'élever à 35 000 dollars et qu'il est prévu une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans pour le dirigeant fautif<sup>13</sup>. Il reste néanmoins beaucoup à faire : dans un article de 2016, le *Guardian* indiquait qu'une étude menée par KPMG montrait que 52 des 100 plus grosses entreprises du pays n'atteignaient pas les 2 % de dépenses. Certaines contournent la loi en versant des fonds à des associations « écrans » qui leur reversent leurs donations après avoir pris une commission. Plusieurs entreprises avec une longue tradition philanthropique et qui, pour certaines, excédaient le plancher imposé ont revu à la baisse leurs engagements. Et, comme dans le cas de l'Afrique du Sud, il apparaît que la loi a mis les projecteurs sur l'*output* et non sur l'emploi effectif des fonds. 41 % seulement des entreprises déclarent avoir organisé leur politique RSE au regard des objectifs de développement durable et 18 % ont une fondation dédiée<sup>14</sup>. En d'autres termes, le « mécénat » d'entreprise en Inde semble être une affaire de *compliance*<sup>15</sup> et les entreprises semblent principalement dans un schéma contributif.

Au-delà de l'action plus ou moins volontaire et organisée des entreprises, la générosité en

Inde est surtout marquée par l'émergence de la classe moyenne. En 10 ans, le pays a en effet vu sa population donatrice augmenter de 100 millions d'individus. Et encore, cette estimation reste difficile à étayer, les dons informels – tels qu'assistance directe ou dons aux organisations confessionnelles – restant nombreux. Dans ce contexte, le don en ligne est en fort développement avec des acteurs spécialisés comme BitGiving ou Impact Guru, des plateformes de paiement pour organisations non gouvernementales (ONG) ou encore des plateformes de microprêts. À cet environnement technique s'ajoutent des incitations fiscales, le système indien permettant de déduire de 50 % à 100 % des dons du revenu imposable.

## Un tiers secteur encore à construire

In fine, s'il existe un faisceau d'actions accroissant la contribution de la société civile au bien commun, le secteur associatif indien semble être assez largement impréparé pour faire face à l'afflux d'argent. Et le premier problème tient vraisemblablement à la méfiance généralisée, d'une part, des Indiens envers les associations locales et, d'autre part, du gouvernement envers les ONG internationales. Par ailleurs, le manque de professionnels qualifiés et le manque de compétences, notamment en nouvelles technologies, sont notés comme potentiels problèmes par Caroline Hartnell dans son passionnant rapport « *Philanthropy in India* » daté de 2017. Les ONG locales sont parfois dépassées par le niveau de service demandé par des donateurs ponctuels – notamment les reçus fiscaux – quand

les grandes ONG internationales peuvent y répondre.

Un autre exemple, même s'il ne relève pas directement du mécénat, concerne l'*impact investing*<sup>16</sup>. Alors que ce secteur est en développement et espère 8 milliards de dollars d'investissement en 2025, le manque d'opportunités d'investissement identifiées en amorçage – au démarrage des projets – est un point faible du secteur. Enfin, le manque de réseaux d'importance sur ces sujets rend complexe le partage d'expériences entre acteurs, et ce malgré une participation accrue à des organismes d'envergure régionale.

## BRÉSIL

## Un potentiel « poids lourd » philanthropique

Un secteur associatif « poids léger », c'est aussi le cas du Brésil. Marqué par les années noires de la dictature, le secteur associatif y est en effet extrêmement jeune : 70 % des associations ont moins de 30 ans. En plus de son jeune âge, il reste encore embryonnaire avec à peine 400 000 structures en excluant les organisations religieuses ne poursuivant pas nécessairement d'objectif caritatif. À cette couverture relativement faible du territoire s'ajoute un secteur globalement sous-dimensionné : 74 % des associations n'ont aucun employé et 6 % seulement en ont plus de 10<sup>17</sup>. En 2009, les membres de l'Association brésilienne des ONG – qui regroupe a priori les acteurs les plus importants du secteur – n'étaient que 20 % à déclarer un budget annuel supérieur à 1 million de dollars. De taille modeste et encore relative-

13. Bien qu'une telle peine ne semble pas sérieusement envisagée.

14. KPMG, « *India's CSR Reporting Survey 2019* », 2020.

15. En français, « conformité ».

16. En français, « investissement à impact social ».

17. L. Letelier, « *Journey into Brazil's Social Sector* », *Stanford Social Innovation Review*, 2012.

## “ Marqué par les années noires de la dictature, le secteur associatif brésilien est extrêmement jeune : 70 % des associations ont moins de 30 ans. ”

ment mal outillé et financé, le tiers secteur brésilien a aussi contre lui un historique de scandales de corruption qui renforce encore la défiance de la population : à la question « lequel de ces agents est responsable de la résolution des problèmes sociaux ? », les associations arrivent en dernière position derrière le gouvernement, les entreprises et les individus. 44 % des répondants au même sondage conduit par Gallup pour l'Institut Social estimaient que « la plupart des ONG font un travail efficace » et 47 % que leurs actions « profitent à ceux qui en ont vraiment besoin ».

Malgré un climat *a priori* défavorable, on estime à 4,2 milliards de dollars le montant cumulé des dons des Brésiliens. L'augmentation graduelle du niveau de vie et la constitution, petit à petit, d'une véritable classe moyenne amènent d'ailleurs les ONG internationales à collecter à l'intérieur du pays. À titre d'exemple, Médecins sans frontières revendique 400 000 donateurs brésiliens. Le pays est par ailleurs devenu contributeur à l'aide internationale sur les questions de développement en 2011. Le poids du tiers secteur évolue également et, selon un rapport du Fórum Nacional das Instituições Filantropicas, le secteur employait 1,3 million de Brésiliens en 2014.

### Un contexte légal peu propice au développement de la philanthropie

Le développement économique du Brésil en fait pourtant un potentiel poids lourd de la philanthropie en Amérique du Sud. S'agissant du mécénat d'entreprise, force

est de constater que les données sont peu nombreuses, parcellaires et souvent datées. Le dernier article de recherche de référence date du début du siècle et le statut fédéral du Brésil rend difficile la présentation de chiffres globaux. Si les observateurs s'accordent à dire que la philanthropie d'entreprise est l'un des principaux vecteurs de développement de la générosité, à peine peut-on dire que l'association de référence sur le sujet de la philanthropie et du mécénat, le GIFE, compte 53 % de fondations ou d'instituts d'entreprise en son sein contre 17 % de fondations familiales. Un article de 2002 pointe un sondage portant sur les entreprises de la vente de détail et indiquant que les entreprises brésiliennes sont de plus en plus nombreuses à financer des « projets sociaux » (87 %) ou à proposer du volontariat à leurs employés (67 %). Enfin, on sait que les fondations brésiliennes sont très majoritairement opératrices – c'est-à-dire qu'elles opèrent leurs propres programmes – et seules 16 % d'entre elles ont principalement une activité distributrice.

Plusieurs évolutions réglementaires pourraient faciliter les choses : une loi sur les actifs des fondations pourrait unifier les conditions de donation entre les diverses causes, qui sont pour l'instant traitées différemment d'un point de vue fiscal. Ce ne serait cependant qu'un pas car, comme le note l'excellent rapport du Philanthropy for Social Justice and Peace<sup>18</sup>, il n'existe pas d'in-

citation au don au Brésil. Les donations sont soumises à taxation – les taux varient selon les États – et, s'il existe une liste d'exemptions de cette taxation, l'inscription sur cette liste est un processus fastidieux qu'il faut renouveler chaque année. Enfin, si le paiement de la taxe incombe au bénéficiaire, le donateur peut être poursuivi en cas de non-paiement. Le manque de confiance et ce contexte légal expliquent vraisemblablement en partie la position de 122<sup>e</sup> mondial du pays au *World Giving Index*.

Si ce contexte préexistait largement à l'arrivée au pouvoir du Président Jair Bolsonaro, il n'est pas certain que l'élection de ce dernier soit une bonne chose pour le secteur associatif brésilien : l'une des premières actions du Président élu a en effet été de retirer les associations de défense de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre (LGBT) des organisations protégées par le nouveau ministère des Droits de l'homme. Il a également accusé les ONG de « manipuler les Brésiliens » et donné à son gouvernement les moyens légaux de davantage contrôler leur action.

### CHINE

#### Quand la philanthropie chinoise s'éveille...

La République populaire de Chine – ou plus simplement la Chine – connaît le développement le plus intéressant ●●●

18. C. Hartnell, A. Milner, « *Philanthropy in Brazil – Philanthropy for Social Justice and Peace* », 2018.

## DOSSIER

●●● des dernières années. À un terreau culturel propice au développement de la générosité – idéal confucéen de droiture et de bonté – s'ajoutent un développement économique fulgurant et un creusement des inégalités. Dans le passionnant article<sup>19</sup> qui sert de base à la partie chinoise de notre « voyage », Fabrice Jaumont et Charles Sellen notent également la gratitude des bénéficiaires et leur adhésion à la notion de *give back*<sup>20</sup>, cette volonté de rendre à la société ce qu'elle a pu vous apporter.

Cette progression de la richesse nationale et du nombre de *high-net-worth individuals*<sup>21</sup> s'est accompagnée d'une progression rapide de la philanthropie : le magazine *Forbes*, qui recense les 100 plus grands donateurs du pays, indiquait qu'en 2018 il fallait donner un minimum de 2,5 millions de **dollars** pour y entrer. Le nombre de fondations et de structures accompagnant ce développement – comme le China Global Philanthropy Institute ou le China Philanthropy Big Data Research Institute – en est un signe.

### Les entreprises chinoises en première ligne contre le Covid-19

Dernière manifestation en date de cette explosion de la philanthropie, la collecte en Chine atteignait 729 millions de dollars. Parmi les importants contributeurs, Jack Ma qui, après avoir quitté en pleine gloire l'entreprise qu'il a créée pour se consacrer à la philanthropie, a annoncé un don de plus de 150 millions de dollars pour du matériel médical et la recherche. Le 28 avril, trois entreprises chinoises comptaient parmi les plus importants donateurs recensés par le site spécialisé *Candid.org* : le China



© bizoo, n

Evergrande Group pour 115 millions de **dollars**, Alibaba Group pour 144 millions de **dollars** et Tencent pour 173 millions de **dollars**. Cette dernière entreprise a d'ailleurs lancé dans le pays une « journée de la philanthropie » qui a permis de sensibiliser le plus grand nombre à cette pratique.

Le développement de cette philanthropie est encouragé par l'État, lequel a récemment revu les avantages fiscaux accordés aux philanthropes : les particuliers peuvent ainsi déduire « leurs dons dans la limite de 30 % de leur revenu imposable, et les entreprises jusqu'à 12 % de leurs profits annuels »<sup>22</sup>. Ce sont pourtant ces dernières qui contribuent le plus à la générosité nationale : selon une estimation, **elles ont donné** 65 % des 23 milliards de dollars **collectés** en 2016. « Mais la démarche philanthropique y reste

essentiellement une affaire individuelle, dans la mesure où [...] de nombreux entrepreneurs identifient étroitement leur propre destinée à celle de leur firme »<sup>23</sup>.

Bien que les philanthropes chinois s'engagent tout particulièrement dans le domaine de l'éducation, il convient, comme le font Charles Sellen et Fabrice Jaumont, de s'interroger sur la future projection de la philanthropie chinoise à l'international et les jeux de puissance qui ne manqueront pas de s'ensuire...

### INDONÉSIE

#### Le pays le plus généreux du monde ?

Malgré tous les progrès de la philanthropie et du mécénat dans les pays « visités », ceux-ci

19. F. Jaumont, C. Sellen, « La philanthropie chinoise à l'assaut de la maladie ? », mars 2020.

20. En français, « donner en retour ».

21. Personnes **ayant** 1 million de dollars ou plus d'actifs « liquides ».

22. F. Jaumont, C. Sellen, préc.

23. *Ibid.*



© Rowena Naylor

sont très loin derrière l'Indonésie selon le *World Giving Index*, classement réalisé en 2018 par la Charities Aid Foundation. Il s'agit de la première nation philanthrope au monde avec 78 % des Indonésiens qui déclaraient avoir donné de l'argent au cours de l'année écoulée. Les entreprises ne sont pas en reste : depuis 2012, **celles** cotées en Bourse dans le pays doivent justifier d'un programme de RSE, laquelle se comprend, dans le cas présent, entre autres, comme des dons. Bien que la loi ne donne **aucun** montant précis à atteindre comme en Inde, plusieurs entreprises ont créé une fondation. Il faut d'ailleurs noter que ces dernières sont principalement la propriété de familles et opèrent notamment dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles, comme l'extraction minière **ou** l'exploita-

tion agricole et forestière (huile de palme, pâte à papier, etc.).

L'outil de la fiscalité a également été mobilisé par l'État pour encourager la générosité des entreprises. Ainsi, si l'Indonésie n'offre aucune disposition de déduction d'impôt pour les individus, les entreprises, en revanche, peuvent déduire de leur revenu imposable 100 % des dons qu'elles réalisent.

### Islam, générosité et catastrophes

Si le pays le plus généreux du monde est aussi le plus grand pays musulman au monde, il n'est pas étonnant de voir foi et générosité se rencontrer. Et les outils à disposition sont nombreux : la *zakat*, l'aumône, est un pilier de l'islam. Mais il existe aussi l'*infaq*, la *sadaqa*, qui en sont peu ou prou des variantes. Le *waqf* **est quant à lui** la mise en dotation inaliénable de biens, **c'est-à-dire** une forme de fondation. La générosité se structure également par le biais d'organisations professionnelles de collecte de dons : les Baznas et Filantropi Indonesia.

Au-delà du lien fort entre religion et générosité, la position géographique de l'Indonésie l'expose tout particulièrement aux

catastrophes naturelles. Dans ce contexte, les entreprises de médias sont souvent des vecteurs de collecte de dons. Le tsunami de 2004, qui a fait plus de 200 000 victimes et frappé durement les côtes du pays, a fait de ces acteurs de véritables catalyseurs. 150 médias s'étaient alors faits collecteurs de dons. À titre d'exemple, deux d'entre eux ont réuni 2,34 millions de dollars !

### CONCLUSION

La philanthropie et le mécénat sont donc présents dans des cultures aussi différentes et des pays aussi éloignés que l'Inde, l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Indonésie ou la Chine. Si les termes divergent et que les réalités locales sont souvent bien différentes, il n'en demeure pas moins que les individus comme les personnes morales tentent partout dans le monde de contribuer d'une façon ou d'une autre au bien commun. Dans des contextes où l'initiative privée n'est valorisée ou favorisée que depuis peu, il est intéressant de constater que la philanthropie en est considérée comme un élément à part entière : une force d'amélioration du monde dans lequel nous vivons, d'où qu'on le regarde. ■



© Helie Le

**AUTEUR** William Renaut  
**TITRE** Consultant mécénat, communication et engagement